

PLAN DE GESTION DES RÉCLAMATIONS

1. LA PERSONNE CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES ET LES CLIENTS

Adressez-vous en priorité à ANGÉLIQUE BONNET, qui va :

- Identifier et enregistrer votre réclamation
- Accuser réception de votre réclamation dans les 48 heures hors week-end (par mail, courrier) ;
- Évaluer votre réclamation et enquêter en interne ;
- Vous répondre dans les 10 jours ouvrables et vous proposer une action corrective.

L'auto-école renseigne le registre des réclamations en indiquant votre Nom, la date et l'objet de la réclamation, la réponse, action corrective, la date de clôture de la réclamation.

2. LE MÉDIATEUR

À défaut d'accord amiable avec Angélique Bonnet contacter le médiateur dont relève l'auto-école

3. LE TRIBUNAL

Si la réclamation n'a pas pu être réglée à l'amiable avec Angélique Bonnet ou avec le médiateur, le tribunal compétent pourra régler le litige.